



ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 <sup>1</sup>	Taux de référence pour 2025 <sup>2</sup>	Tx moyens pondérés des com. si fusion <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 <sup>4</sup>	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) <sup>5</sup>	Taux votés <sup>6</sup>	Produits attendus (col. 4 x col. 6) <sup>7</sup>
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 312 018	13,77		5 412 000	745 232		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 761 776	13,07		1 793 000	234 345		
Taxe d'habitation additionnelle	222 768	17,43		184 100	32 089		
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Taxe unique ou de zone éolienne	3 144 824	18,39	>>>	3 130 000	575 611	>>>	
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
CFE plafonné pour 2025	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 011 666		Total
					575 611		

Calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Produits attendus additionnelles	8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) <sup>10</sup>
Taxe foncière bâtie additionnelle		Produits attendus		745.232
Taxe foncière non bâtie additionnelle		Produits attendus		234.345
Taxe d'habitation additionnelle		Produits attendus		32.089
Produits relatifs au vote du taux de zone unique, de zone ou éolienne		Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
		1 011 666		575.611
Produits de référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)				
CFE unique ou de zone		>>>		
CFE éolienne		>>>		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 349 570	133 403	37 132	3 591	326 786	0	52 650	1 903 132

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
		1 903 132		

A CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Le 18 MARS 2025

A  
Le 05 11 2025

A  
Le  
Pour la Préfecture,



Pour la Direction des Finances publiques,  
BRUNO SOULIE

Pour le Groupement

Pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	59 854	0	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	714 294	0	0
c. Locaux industriels	86 753	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		c. Centrales photovoltaïques	5 174
d. Logements sociaux	581	a. Par le conseil communautaire	0	d. Centrales hydrauliques	0
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	0	b. Par la loi (terres agricoles)	441 668	e. Transformateurs électriques	32 828
<b>Taxe d'habitation :</b>	0	c. Par la loi (autres)	0	f. Stations radioélectriques	95 401
a. Dotations pour perte de THLV	>>>	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		g. Installations gazières et autres	0
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	6 331	<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	66	b. Par la loi	1 329 930	a. TVA prév. (compensation TH)	1 116 745
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	17 052	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		b. TVA prév. (comp. CVAE)	232 825
b. Base minimum	222 320	a. Résidences secondaires et assimilées	184 100	c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
c. Locaux industriels	14	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
d. Autres allocations	14	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	41 699	a. 75% moyenne nationale	6,73
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0	b. Taux maximum	>>>
<b>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>		<b>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</b>		<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>	
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		CFE unique/de zone	
		b. Taux plafond de 2025		CFE éolienne	
<b>Taux maximum :</b>				Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	
a. De droit commun	>>>			a. au niveau national	
b. Dérogatoire	>>>			b. au niveau de l'EPCI	
c. Avec rattrapage	>>>			<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	
d. Avec capitalisation	>>>			1,34	
e. Avec majoration spéciale	>>>			<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>	
<b>Taux moyens pondérés :</b>	>>>			Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>			a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. En cas de changement de périmètre	>>>			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>				<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>	
a. Taxe foncière bâtie	1,000527			a. Taxe foncière bâtie	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000000			b. Taxe foncière non bâtie	
				26,86	
				53,72	
				37,28	
				46,31	
				>>>	
				39,74	
				51,08	